



District de la Veveyse

Accueil Familial  
de Jour

**Procès-verbal assemblée générale  
Mercredi 25 juin 2025 à 20h00  
Salle de l'Auberge de l'Ange à Attalens**

**1. Ouverture de l'Assemblée**

Annelore Kleijer, Présidente, ouvre cette assemblée annuelle en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse l'absence de Monsieur François Genoud, préfet, Mme Rey du SEJ, l'ACV, les communes de Châtel-St-Denis, Le Flon, La Verrerie, Semsales, St-Martin et Bossonnens. Les AFJ Les P'tits Pruneaux (Basse-Broye) et du Lac « Kibelac », Mme Corinne Fargeot AMF, Mme Christiane Philipona AMF et Mme Camille Weijers, parent.

Pour la prise du procès-verbal, l'assemblée générale sera enregistrée. L'enregistrement sera effacé dès son l'approbation lors la prochaine assemblée.

Les membres de l'association ont été convoqués au minimum 21 jours avant l'AG comme l'indique nos statuts.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination des scrutatrices et scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13.11.2024
  - a. Rapports d'activité :
  - b. Coordination
  - c. Direction
  - d. Présidence
4. Comptes 2024 :
  - a. Présentation générale des comptes et questions
  - b. Lecture du rapport de Fidac Conseils Sàrl
  - c. Approbation des comptes
  - d. Réélection de l'organe de révision des comptes
5. Formation de base des accueillantes : Remise des certificats
6. Divers

L'ordre du jour est accepté, pas de commentaires de l'assemblée.

**2. Nomination des scrutateurs**

Nous nommons 2 scrutatrices pour la soirée :

- 1) Mme Sabrina Blum, AMF
- 2) Mme Rahel Preisig, commune d'Attalens

Il y a 14 membres présents ce soir, la majorité est donc de 8.

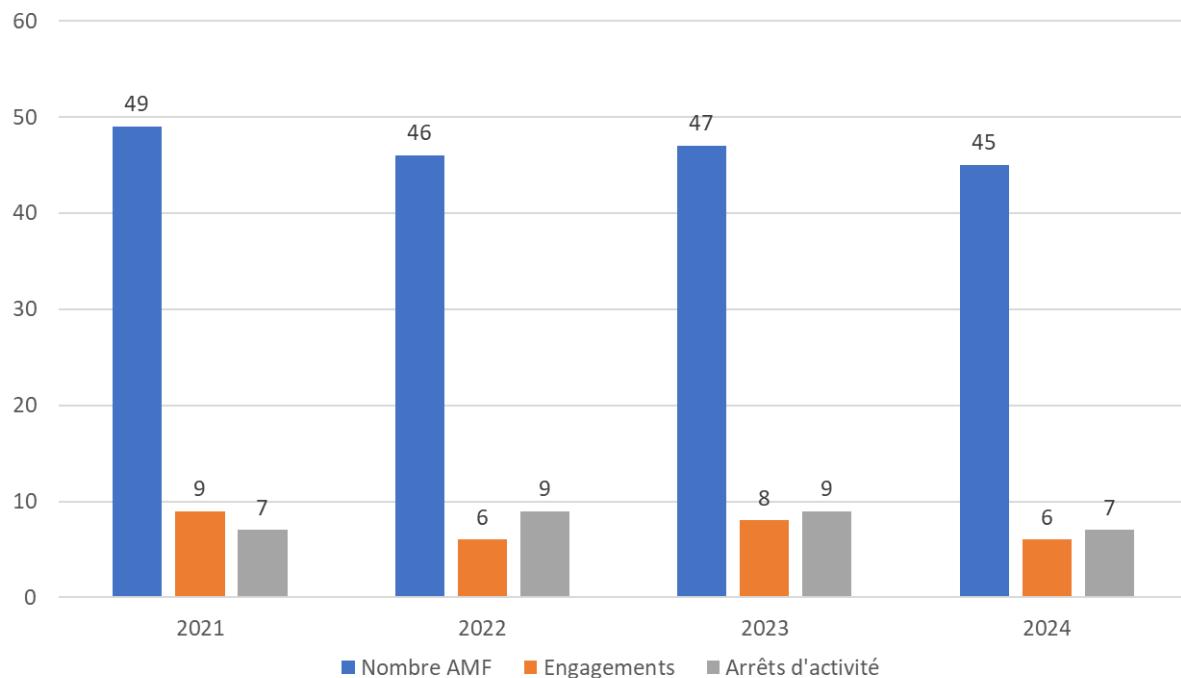
**3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 novembre 2024**

Le procès-verbal de l'AG du 13.11.2024 pouvait être consulté sur notre site internet. De ce fait, il n'en est pas donné lecture. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 4. Rapports d'activité

### a. Coordination

En 2024, il y a eu 45 accueillantes réparties comme suit dans le district de la Veveyse : 1 dans la commune du Flon à Porsel, 1 dans la commune de la Verrerie à Progens, 4 à Semsales, 2 à Remaufens, 3 à Bossonnens, 3 à Attalens, 2 à Granges et 29 à Châtel-St-Denis. Nous avons une évolution du nombre d'accueillantes en bleu, du nombre d'engagement fait dans l'association en orange et des arrêts de l'activité des accueillantes en gris durant ces 4 dernières années.



En 2021, 52 visites ont été effectuées. Les normes COVID étant encore en vigueur, les visites ont été mises au ralenti, malgré le souhait de la coordination d'être plus présente. Il en va de même en 2022 avec 59 visites, où ces mêmes normes étaient encore en vigueur jusqu'en avril 2022 et le fait que Mme Cavin ait repris son travail suite à son congé maternité en octobre. En 2023, 133 visites ont été effectuées, en raison de visites non-annoncées de contrôle et de la sécurité du milieu d'accueil et dès le mois de janvier 2023, les nouvelles familles étaient rencontrées directement chez l'accueillante pour la signature du contrat. Une croissance régulière des heures d'accueil est visible pour atteindre, en 2023, 199 593 heures. Le nombre de familles bénéficiaires de nos services est relativement stable avec une légère hausse pour être, en 2023, de 279 familles pour 390 enfants. En 2024, il y a eu 115 visites effectuées et 202 901 heures d'accueil pour 250 familles dont 358 enfants concernés.

### Formation

La formation de base est composée de 40 heures de cours obligatoires pour l'obtention du certificat d'accueillante en milieu familial de jour. Plusieurs thèmes sont proposés aux accueillantes en formation : urgences chez les petits enfants, l'alimentation, développement de l'enfant, relations entre adulte et enfant, l'autonomie et les limites, les émotions, l'intimité et la sexualité du jeune enfant, la gestion des écrans, le mouvement chez l'enfant, le jeu chez l'enfant, comment collaborer avec les parents, la résolution des conflits ainsi qu'attachement et séparation. 11 accueillantes en milieu familial ont suivi les cours sur l'année 2024 et 5 ont terminé leur formation de base et vont recevoir leur certificat durant la soirée.

En collaboration avec l'accueil familial de la Glâne et de la Basse-Broye, nous organisons une journée de formation continue obligatoire pour les accueillantes. Pour 2024, 7 ateliers avec différentes thématiques ont été proposés aux accueillantes en fonction de leurs besoins. Les thèmes ont aussi été choisis en fonction des discussions lors de rencontres avec les AMF :

- Les gestes qui sauvent,
- Brico-récup,
- Vivre la nature avec les enfants,
- Accueillir un enfant atypique,
- L'enfant en lecture,
- Quelle aventure,
- Initiation à la langue des signes bébés/enfants
- L'ergonomie au travail.

En interne nous avons proposé 2 ateliers facultatifs :

- Accompagnement dans votre projet personnel puis échange
- Création de votre projet personnel.

Ces soirées se sont déroulés à la salle des Blés à Attalens sur une durée d'1h30. L'idée était de pouvoir professionnaliser et valoriser le métier d'accueillante en milieu familial de jour. Le fait de prendre du recul sur les motivations dans cette fonction et comment se présenter avec un vocabulaire professionnel et clair auprès des familles, offrent un meilleur accueil. Nous avons travaillé et réfléchi sur les notions de valeurs personnelles et professionnelles, les motivations pour être accueillante en milieu familial de jour, les activités proposées ainsi que le déroulement d'une journée chez l'accueillante (rituels, etc...) qui offrent un accueil chaleureux et éducatif. Les coordinatrices remercient les accueillantes pour leur investissement et la mise en place de ce projet personnel.

Les objectifs 2025 de la coordination seront :

- Réflexion autour de l'organisation de la formation de base des accueillantes

De nombreuses rencontres ont été faites entre les coordinatrices de la Veveyse et de la Glâne ainsi qu'avec les responsables de l'éducation familiale et de la Croix rouge. Le but est de proposer aux accueillantes en formation, des interventions ciblées de la petite enfance utiles dans leur pratique quotidienne.

- Mise en place du concept de sécurité par les accueillantes.

Cette année, la formation continue sera centrée sur la mise en place et sur le bon suivi du concept de sécurité.

- Création d'un concept pédagogique en collaboration avec les accueillantes.

Le concept pédagogique a pour objectif d'harmoniser les pratiques éducatives d'un groupe à l'autre et de définir une ligne pédagogique institutionnelle.

Durant cette journée de formation continue, le but sera de trouver un langage commun cohérent et clair avec l'enfant et les parents, dans le but de créer un lieu sécurisant et bienveillant chez chaque accueillante. Les objectifs sont d'assurer la qualité d'accueil des enfants et la qualité du suivi auprès des accueillantes en milieu familial de jour.

Il n'y a pas de questions de l'assemblée sur ce rapport de la coordination.

### **b. Direction**

À la suite de la prise de fonction en septembre 2024 à un taux de 20%, puis dès novembre à 60%, les derniers mois de l'année ont été consacrés à une phase d'observation, d'adaptation et de restructuration afin d'assurer une transition efficace au sein de l'Association.

#### **Prise de fonction et intégration**

Dès l'entrée en fonction, le temps a été pris afin de se familiariser avec le fonctionnement général de l'Association, de rencontrer les membres du comité, le personnel administratif ainsi que les accueillantes en milieu familial. Cette période d'intégration a été essentielle pour comprendre les spécificités du terrain et les besoins de chacun.

#### **Ressources humaines et comptabilité**

Le départ de Mme Jessica Colleran, secrétaire-comptable, a nécessité une reprise complète du cahier des charges et des tâches liées aux ressources humaines et à la comptabilité. Nous avons procédé à une restructuration des processus RH et comptables, afin d'en assurer la continuité et d'améliorer leur efficacité. Ces ajustements ont permis une meilleure répartition des tâches et une clarification des rôles au sein du bureau.

#### **Réorganisation des locaux**

Alors qu'un déménagement avait été envisagé, la réduction de l'équipe administrative (passée de 5 à 4 personnes) a offert une opportunité de réorganiser les locaux actuels. Une nouvelle salle de conférence a été aménagée et l'espace a été optimisé. Etant bien installés dans nos bureaux, qui offrent plusieurs avantages, il a été décidé de stopper les recherches pour de nouveaux locaux et de rester à Attalens.

#### **Représentation extérieure**

Dans le cadre de la fonction de directrice, des mandats de représentation au sein de plusieurs instances cantonales et régionales ont été repris :

- Membre du comité de la Fédération fribourgeoise de l'accueil familial de jour (FFAFJ). Les objectifs sont l'uniformisation des pratiques en accueil familial de jour dans le canton ainsi qu'un partage de pratiques et de ressources.
- Membre de la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association des communes de la Veveyse (ACV). L'objectif est de mettre en application les 4 recommandations de la politique globale de l'enfance et de la jeunesse du rapport « Grandir en Veveyse », pour une politique à visée 2030.
- Membre de l'Alliance fribourgeoise des acteurs de l'enfance (AFAE). L'objectif étant de fédérer et défendre les intérêts communs des secteurs fribourgeois de la petite enfance.

Ces engagements permettent à l'Association d'être parti prenant des réflexions et décisions liées à l'accueil de l'enfance au niveau régional et cantonal.

## **Projets 2025**

En parallèle de la reprise des activités en 2024, les projets en cours à poursuivre et à développer en 2025 avec le personnel du bureau et les accueillantes, notamment :

- La continuité et l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants.
- La professionnalisation et le renforcement des conditions d'emploi des accueillantes.
- La poursuite de la réflexion avec les communes sur le traitement des données sensibles des familles, en particulier les avis de taxation

La fin de l'année 2024 a marqué le début d'une nouvelle organisation au sein du bureau avec un souhait de stabilisation, de consolidation et de développement de l'Association. La direction se réjouit de ce qui nous attend en 2025.

### **c. Présidence**

En préambule, Mme la Présidente explique la présence de seulement 2 membres du comité à l'AG de ce jour, à savoir une assemblée extraordinaire de l'ACV à laquelle 2 conseillers communaux siégeant au comité ont dû se rendre ainsi qu'une membre parent et une membre externe excusées.

Mon début d'année a été marqué par un ralentissement de ma présence pour cause de blessure, mais je remercie ma vice-présidente, Claudia Dougoud, de m'avoir soutenue pendant cette période. Nous avons pu garder le contact avec le bureau quand cela a été nécessaire.

L'année 2024 fut marqué par un grand changement au sein du bureau administratif de l'Association par le départ de notre directrice, Mme Tatiana Mahé fin juillet, suivi de celui de notre secrétaire comptable, Mme Jessica Colleran. Mme Mahé a saisi l'occasion de créer son propre défi professionnel par la reprise d'un magasin vrac sur Châtel-st-Denis et Mme Colleran en cherchant un nouveau défi professionnel après 14 ans de service auprès de l'Association. Le grand projet du comité a été le recrutement d'une nouvelle directrice, Mme Laeticia Gliottone, ce qui a mis à contribution plusieurs séances de clarification tant sur les objectifs du poste que sur les qualifications demandées. Couplé à ce poste à la suite du départ de notre secrétaire comptable, la répartition des tâches de comptabilité en proposant une augmentation du taux de travail à Mme Stuby, secrétaire. Cette dernière a accepté ce nouveau défi et nous la en remercions.

Il a fallu bien 6 mois pour passer le cap de cette transition puis du temps à notre nouvelle directrice pour prendre en main le poste, d'observer et analyser la situation et discuter et échanger avec les collaboratrices du bureau. Pendant ce dernier trimestre de l'année, Mme Stuby a également mis les bouchées doubles pour la reprise de la comptabilité en collaboration avec la direction. Nous avons été également soutenus par le fiduciaire Fidac conseil à Châtel-St-Denis, indépendamment de leur rôle de contrôleur des comptes.

Dès lors, je tiens à remercier infiniment Béatrice, Mireille et Amélie qui ont su passer à travers ces changements, non sans mal, mais avec en finalité une belle équipe reformée. Encore merci pour votre engagement professionnel.

Bien entendu, même si vous ne vous trouviez pas dans le bureau de l'Association, ces changements ont également pu vous affecter, vous les accueillantes. Au nom du comité, nous vous remercions également de votre engagement et de faire vivre cette Association.

Je me permets encore de donner quelques projets sur lesquels le comité s'est penché autre que cette transition, soit :

- La protection des données avec la mise en place de Cookies sur le site internet
- La gestion RH
- La gestion comptable

Pour terminer, je vous remercie pour votre présence ce soir. Il n'y a pas de questions sur ce rapport.

## **5. Comptes 2024**

Mme Gliottone prend la parole pour présenter les comptes 2024.

Près de 203'000 heures de garde dans l'année, en légère augmentation chaque année.

La principale charge reste les salaires des accueillantes suivie par ceux du personnel de bureau, les charges de loyer puis les fournitures de bureau et l'électricité. Les points principaux relevés concernant les recettes 2024 sont :

- Compte 434.00 contribution des parents aux frais de garde, 451.00 contribution Etat employeur et 452.00 contribution des communes: le montant des heures de garde 2024 est de 202'000 heures alors que le budget avait été estimé à 185'000 heures, d'où une augmentation est une différence entre les comptes et le budget.
- 434.01 contribution des parents aux frais de repas : Ce montant est également en relation avec l'augmentation des heures de gardes et se retrouve dans les charges compte 313.00.
- 439.04 recouvrement des anciennes créances : Compte de passage utilisé dans l'ancien fonctionnement de la comptabilité et qu'il a été décidé de remettre à 0, d'où la différence de CHF - 8203.00.
- 439.09 autres produits : Montant de CHF 17'407.00 qui correspond aux excédents du Groupe Mutual pour les années 2021-2023 (sur l'assurance maladie-accidents).
- 470.10 reprise de provisions : Pas de reprise de provisions sur la formation des accueillantes (les comptes sont bénéficiaires).

Total des recettes : CHF 2'162'122.00. Pas de questions de l'assemblée.

Pour les dépenses 2024, les points principaux relevés sont :

- Comptes 301.00 salaires des accueillantes, 303.00 charges sociales, 304.00 LPP : qui sont liés à l'augmentation du nombre d'heures de garde.
- 302.00 salaires du personnel administratif : 2 démissions au sein du bureau et un nouvel engagement ainsi que la vacance du poste de direction remplacée par la présidence, justifient la différence entre le budget et la réalité.
- 302.02 salaire de la femme de ménage : Démission de la femme de ménage en août et vacance du poste jusqu'à fin 2024.
- 302.05 salaire de la direction : Le salaire de la direction a été mis avec le salaire du personnel administratif.
- 302.06 salaire de la présidence : Augmentation de la charge de travail pour la présidence durant la vacance et la transition de la direction, avec défraiement soumis à l'AVS.
- 309.01 frais de formation administration : Formation de la direction annulée à la suite de la démission de Mme Mahé et autres formations fournies dans le cadre du remaniement du bureau.

- 316.00 loyer du bureau : Le bureau, avec validation du comité, a décidé de ne pas changer de locaux à la suite de la réorganisation du bureau.
- 316.01 maintenance et achats de modules informatiques : Budget annoncé de CHF 5'340.00 pour des dépenses de CHF 10'713.00 liés à différents frais informatiques notamment au logiciel CSE Kibe, achat du module Portail qui n'avait pas été anticipé, mais nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Association.
- 319.08 frais liés au comité : Budget 2024 de CHF 13'500.00 avec des dépenses de CHF 5126.00 mais le salaire de la présidente plus haut de CHF 5776.00 devait y être ajouté. Les 2 postes ensemble donnent le budget prévu de CHF 13'500.00.
- 319.09 frais divers : Ces frais ont été moindres, liés aux changements au sein de l'Association.
- 370.00 création de réserve : En accord avec le fiduciaire, une réserve est créée pour les pertes sur débiteurs de CHF 20'000.00 ce qui correspond à 5% des débiteurs actifs + le 100% des débiteurs douteux, ainsi qu'une réserve de CHF 2'000.00 pour le mobilier administratif (du mobilier doit être changé).
- 370.01 création réserve jubilé : En 2026, l'Association va fêter ses 35 ans et souhaite organiser une journée de partage avec les différentes parties qui la composent. Une réserve de CHF 10'000.00 a été prévue.
- 370.06 création réserve informatique : Afin de palier à des problèmes informatiques (technique et matériel), la réserve est augmentée.

Total des dépenses en 2024 : CHF 2'140'393.00.

Ce qui équivaut à **un bénéfice** pour l'année 2024 de **CHF 21'729.00**, contre un budget qui prévoyait une perte de CHF 2'029.00. Pas de questions de l'assemblée.

Bilan :

Concernant les actifs.

- Liquidités : Caisse CHF 400.00, compte Postfinance CHF 7'600.00, compte principal BCF CHF 74'600.00, 2<sup>ème</sup> compte BCF CHF 16'500.00 et compte garantie de loyer CHF 3'330.00. Total des liquidités environ CHF 100'000.00.
- Débiteurs : CHF 237'000.00, avec une réserve de perte sur débiteurs de CHF 20'000.00. Les débiteurs sont conséquents car la facturation se faisant en fin de mois, les factures de novembre et décembre sont en transitoire au 31 décembre.  
Solde Etat-employeur CHF 86'650.00, sont versés en acomptes durant l'année et à la suite du rapport de l'Association, ce solde est versé habituellement fin janvier de l'année suivante.
- Actifs transitoires pour CHF 33'120.00.

On arrive à un montant aux actifs de CHF 439'269.47.

Concernant les passifs :

Même système que les débiteurs, les salaires de décembre sont payés en janvier donc un montant de CHF 111'639.00 correspondant au poste 210.00 salaires à payer, le solde de cotisations AVS-APG-AC, LPP, APG maladie est à 0 car compris dans les passifs transitoires qui se monte environ à CHF 59'000.00.

Les différentes réserves nouvellement créées et expliquées dans le point des dépenses pour un total de réserve de CHF 130'000.- et un capital de CHF 116'500.00.

Total des passifs avec le bénéfice de l'année : CHF 439'269.47.

Il n'y pas de questions concernant les comptes 2024.

Mme Annelore Kleijer fait la lecture du rapport de Fidac Conseils Sàrl, lequel est joint au présent PV.

**Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.**

**d. Réélection de l'organe de révision des comptes**

L'assemblée doit élire l'organe de révision chaque 2 ans. Mme Annelore Kleijer propose de réélire le fiduciaire Fidac Conseil Sàrl pour les 2 prochaines années.

**La réélection de l'organe de révision est approuvée à l'unanimité.**

**6. Formations de base des accueillantes : Remise des certificats**

Les accueillantes suivantes ont reçu leur certificat de formation de base : Mme Maria Isabel Costa Da Silva, Mme Susana Da Silva Nunes Rosa, Mme Ana Claudia Lopes Rodrigues Tavares, Mme Deepa Meldem, Mme Silvia Maria Saraiva Gomes

Mmes Mireille Jordan et Amélie Cavin les félicitent chaleureusement et leur remettent leur certificat avec un petit présent. Mme la Présidente félicite les accueillantes concernées.

**7. Divers**

Mme Cavin annonce la distribution d'un panier garni qui a été ou sera remis à chaque accueillante. Ce panier a été confectionné par l'Association La Branche à Savigny qui est un lieu de vie accueillant enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle.

a. 2026 : année jubilaire – 35 ans : Mme la Présidente prend la parole :

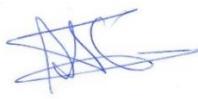
En 2026, l'Association fêtera ses 35 ans, l'idée est de se retrouver, d'échanger avec les parents et les accueillantes dans une ambiance conviviale. Projet qui doit encore être affiné et discuté.

b. Règlement de l'association : les choses évoluent, une mise à jour doit être faite par rapport aux nouveautés au sein du canton. Des modifications afin de suivre l'évolution concernant les pratiques de garde justifient une révision du règlement pour une mise en pratique à la prochaine rentrée scolaire mais au plus tard au début de l'année prochaine.

**Conclusion**

Mme Kleijer annonce que l'Association a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié, ainsi qu'un encas et clôt l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 20:53



Annelore Kleijer  
Présidente



Béatrice Stuby  
Secrétaire